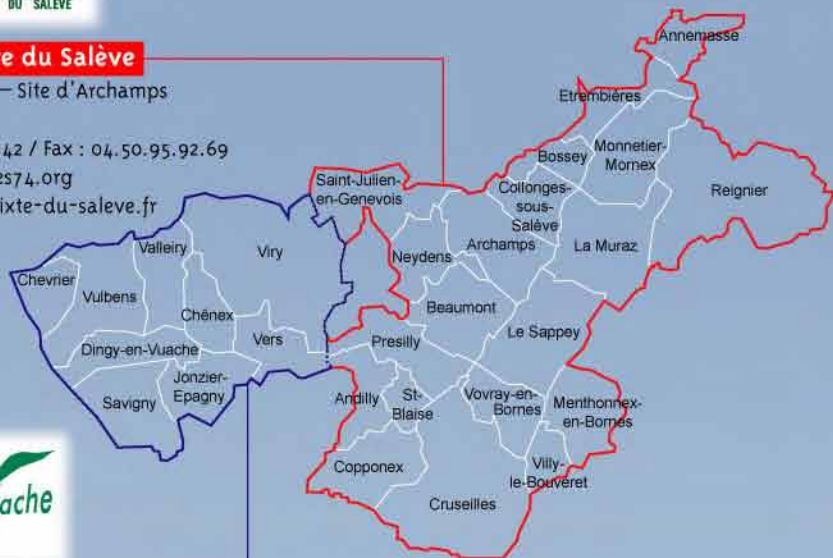




### Syndicat Mixte du Salève

Bâtiment Athéna – Site d'Archamps  
74160 ARCHAMPS  
tél. : 04.50.95.28.42 / Fax : 04.50.95.92.69  
sm@saleve.mairies74.org  
www.syndicat-mixte-du-saleve.fr



### Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache

1, rue François Buloz – Mairie  
74520 VULBENS  
tél. : 04.50.04.62.89 / Fax : 04.50.04.27.63  
siamenagementduvuache@wanadoo.fr  
www.pays-du-vuache.fr

#### Partenaires techniques :

Croqueurs de Pommes,  
Apollon74, Pro Natura Genève,  
L.P.O. 74

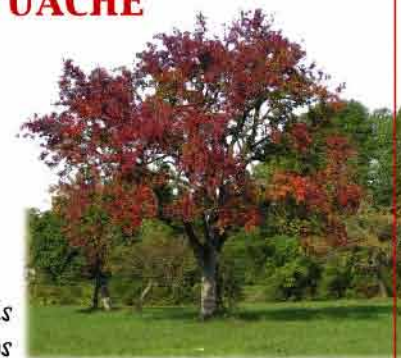
Ce programme d'action est inscrit dans le contrat de développement Rhône-Alpes (CODRA) du genevois Haut Savoyard 2004-2008

RhôneAlpes

Conception CRÉACHAM Chambéry - Imprimé sur papier recyclé - 09-2008



# Sauvegardons LES VERGERS TRADITIONNELS DU SALÈVE ET DU VUACHE



Propriétaires de Vergers, habitants, communes,

Les piémonts du Salève et du Vuache sont ponctués de vergers « Haute Tige », dispersés, plus ou moins à l'abandon.

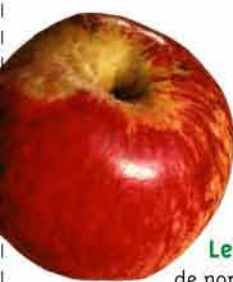
Ces arbres qui modèlent notre paysage sont les témoins vivants de la culture locale, où les fruits étaient autrefois valorisés sous forme de cidre ou d'alcool. Aujourd'hui, faute de temps ou de savoir-faire, les arbres fruitiers ne sont plus entretenus ni replantés et le verger traditionnel semble condamné à court terme.

Afin de sauvegarder ce patrimoine naturel vivant, reflet de notre identité et structurant notre espace, le *Syndicat Mixte du Salève* (SMS) et le *Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache* (SIAM) se sont engagés depuis maintenant 10 ans dans un programme de réhabilitation et de valorisation du verger traditionnel !

Christian BURNIER  
Président du SIAM

Alain BULLAT  
Président du SMS





## DES INTÉRÊTS MULTIPLES



**Les vergers traditionnels** assurent de nombreuses fonctions : à l'entrée des villages ou des hameaux, les vergers ont une fonction d'accueil et d'embellissement. Au niveau écologique, le verger est un **écosystème riche**. Véritable élément de liaison entre la forêt et la plaine, il est le lieu de nidification de nombreux oiseaux protégés et d'autres petits animaux.

La clientèle touristique, en quête d'un environnement de qualité, cite souvent le verger comme un élément fort et **typique du paysage haut savoyard** (Sources : ADEGI).



## TAILLE D'ENTRETIEN ET DE RAJEUNISSEMENT DES ARBRES FRUITIERS DE VARIÉTÉS ANCIENNES

Chaque hiver, **les syndicats** réalisent une action d'entretien et de rajeunissement des vieux arbres fruitiers du territoire (principalement pommiers et poiriers). L'équipe de terrain, encadrée par un technicien spécialisé, effectue l'opération durant la période la plus favorable à la taille, soit de décembre à mars.

Face à la demande des propriétaires, les syndicats programment également chaque année, des formations à la taille ainsi que des journées de rencontre et d'échange autour des vergers : démonstrations de plantation et de greffage, identification de variétés, pressage de fruits, etc.



*Si vous possédez des arbres fruitiers « Haute Tige » de variétés anciennes et que vous souhaitez les faire entretenir, vous pouvez vous inscrire dès maintenant, par téléphone.*

*Un contrat d'entretien de vergers vous sera alors adressé. Une participation financière symbolique par arbre taillé vous sera demandée.*

*Après l'intervention du syndicat, un Guide pour « Bien entretenir son verger » contenant 28 fiches techniques, vous sera remis gratuitement !*

## REPLANTATION D'ARBRES FRUITIERS DE VARIÉTÉS TRADITIONNELLES

En plus de contribuer à la sauvegarde des variétés anciennes, la plantation d'un verger communal a une fonction de sensibilisation, notamment auprès des enfants.

Quatre partenaires s'engagent à sa réalisation : la commune, qui met à disposition un terrain, l'école, qui participe à la plantation et à l'entretien régulier des arbres, une association locale qui anime et coordonne le projet pédagogique et les syndicats qui fournissent les arbres et apportent leur aide technique.

Le **SMS** et le **SIAV** proposent d'aider les propriétaires qui le souhaitent, à replanter des arbres fruitiers de variétés traditionnelles, après étude et validation de leur projet et dans la limite des fonds qui auront été attribués à cette action.

